

Etats généraux du droit des collectivités territoriales

Caen le 2 décembre 2010



Philippe Nugue,
avocat au Barreau de Lyon
et membre du Conseil
national des barreaux

De l'audace, il en fallait – un peu – pour braver les intempéries et rallier Caen ce 2 décembre. Il en avait fallu – un peu aussi - aux organisateurs qui l'ont proposé, et aux intervenants qui l'ont accepté, pour aborder sans tabou le sujet « comment acheter légal en achetant local ».

Pendant toute une journée, sous l'égide du Conseil national des barreaux et du Barreau de Caen, élus, agents, avocats, chercheurs, magistrats ont pu confronter leur opinion et surtout leur expertise. Les élus et les agents pour réaffirmer leur volonté d'un développement de leur territoire ambitieux, raisonné et exigeant. Les avocats pour les assurer de leur concours technique et humain pour un Droit qui n'empêche pas mais permet.

Les collectivités territoriales ont pleinement conscience de leur rôle essentiel dans l'activité économique, surtout en période de crise. Elles savent aussi qu'elles doivent conjuguer des objectifs d'emploi, d'insertion sociale, de développement durable avec des logiques d'investissement tout en respectant les fourches caudines du droit de la commande publique et de l'interventionnisme économique.

Les élus n'ont pas caché par ailleurs leur inquiétude liée à l'affaiblissement des ressources financières et leur crainte en conséquence pour leur capacité d'intervention future. L'occasion pour le Pr. Bulleon (CNRS) de souligner que la commande publique est doublement structurante pour l'économie locale, par la dépense immédiate certes, mais également par la vision du territoire et l'action politique à long terme qui créent

les conditions d'une activité économique prospère.

De l'audace, il en fallait il y a plus d'un siècle, pour décider, par exemple, de doter un territoire d'un réseau ferroviaire. Il en faut encore aujourd'hui pour faire le pari d'une activité particulière, comme l'électronique en région Caennaise, et favoriser l'installation et le développement des entreprises de ce secteur professionnel, ou entreprendre une rénovation urbaine en profondeur, en imposant des critères sociaux, facteur de dépenses mais aussi d'emploi et de mieux vivre.

De l'audace, il en faut encore, quand les collectivités anticipent les récessions économiques en décidant de soutenir, par leur action une économie menacée.



De gauche à droite : Marie-Astrid D'Evry et Katia Chassagne, Lexis Nexis ; Thibault Adeline-Devolvé, avocat au Barreau de Versailles ; Grégory Berkovicz, avocat au Barreau de Caen et Frédérique Gey, avocat au Barreau de Caen.



Xavier Onraed, Bâtonnier de Caen



Olivier Colin, Vice-président du Conseil Général du Calvados, Président de la Commission d'Appel d'offres



Alain Tourret, Vice-président du Conseil Régional de Basse Normandie

De l'audace, il en faut enfin, à l'acteur territorial, et à l'avocat qui le conseille, pour décider de mettre en œuvre des procédures, des outils juridiques innovants, peu ou pas explorés, et pour provoquer, pourquoi pas, une évolution des modèles, voire des mentalités.

Cette journée riche en enseignement a permis de mettre en exergue que les praticiens

de s'affranchir de certaines contraintes, sans pour autant sacrifier à la tentation du pure localisme et sans redouter le contrôle d'un juge administratif désormais moins enclin à une appréciation strictement formaliste des outils juridiques notamment contractuels et de plus en plus ouvert à en apprécier le bilan au nom de l'intérêt général.

« Le droit au service de l'audace »

sont prêts à s'engager en faveur d'une commande publique qui, quand elle fait le choix de favoriser la réinsertion des publics en difficultés, quand elle exige la prise en compte du développement durable, environnemental et social, quand elle veut soutenir et promouvoir l'activité des entreprises, peut revendiquer

Le droit – tout le droit - au service de l'audace, pour que l'inflation de l'encadrement législatif ne soit pas un frein mais, au contraire, une contribution au bonheur de tous, il n'en faut pas plus pour rêver d'un monde meilleur et saisir le véritable sens du slogan de la profession « Pour avancer dans un monde de droit »...



Bâtonnier Thierry Wickers, Président du Conseil national des barreaux



Philippe Duron, Député-Maire de Caen



Rodolphe Thomas, Maire d'Hérouville-Saint-Clair et Eric Veve, avocat au Barreau de Caen et président de Viatic

Béatrice Majza, avocat au Barreau de Caen et Pascal Buléon, directeur de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines